

SALAIRES

STOP aux inégalités !

Dans l'Éducation nationale, les femmes gagnent 13,6% de moins que les hommes.

**Salaire moyen brut des
enseignant-es**



3373 euros



2997 euros

**Salaire moyen brut des
non-enseignant-es**



2361 euros



1890 euros

L'Éducation nationale refuse, comme les autres secteurs de la société, des mesures d'égalité aux femmes.

Les femmes ne doivent pas payer le prix de la maternité

Les femmes doivent être libres de choisir si elles veulent ou non devenir mère, or la maternité fait peser un poids financier plus important sur les femmes que sur les hommes.

Avec l'arrivée du 1er enfant, **1 femme sur 2 réduit ou arrête son activité professionnelle contre 1 homme sur 9.**

5 ans après la naissance d'un enfant, **le revenu des femmes baisse en moyenne de 25%**. Plus les femmes subissent de bas salaires, plus cette baisse est importante.



Et dans l'Éducation nationale ?



11,5 % des femmes étaient à temps partiel contre 3,2 % des hommes. Les femmes sont surreprésentées parmi les bénéficiaires d'un temps partiel de droit pour élever un enfant ou pour donner des soins à un proche.

Si on donnait vraiment le choix aux femmes de pouvoir travailler après la naissance ou l'adoption d'un enfant, on augmenterait le nombre de personnes en activité et par conséquent le montant des cotisations nécessaires au financement du système de retraites.

Le temps partiel doit être choisi pour les parents et non contraints par l'absence de mode de garde ou son coût trop excessif. En 2021, si le taux d'emploi des femmes entre 25 et 54 ans avait été égal à celui des hommes, alors il y aurait eu 1,1 million de femmes de plus en activité, soit 5,5 milliards d'euros de recette pour les caisses de retraites et pour des mesures sociales.

La grève féministe du 8 mars doit mettre au jour l'absence de vraies mesures pour l'égalité salariale dans la vie des femmes.

En grève le 8 mars et le 19 mars

SUD éducation porte **4 mesures** pour l'égalité salariale dans l'Éducation nationale

1/ Un statut pour les AESH !

Le Ministère de l'Éducation nationale refuse un statut et un salaire complet aux 132 000 AESH qui accompagnent les élèves en situation de handicap ! Les AESH représentent le 2e métier de l'Éducation nationale en nombre de

personnels, elles sont indispensables. Plus de 90% des AESH sont des femmes. Pourtant elles n'ont pas de statut, elles travaillent sur des temps incomplets avec des salaires incomplets (environ 950 euros) par mois. **SUD éducation revendique un vrai statut de la Fonction publique pour les AESH.**

2/ Le paiement à temps plein des temps partiels de droit !

Les femmes sont très largement majoritaires chez les personnels en temps partiel de droit (éducation d'un enfant, donner des soins à un proche ou handicap). Cette surreprésentation résulte à la fois des stéréotypes de genre et d'un choix financier : celui de réduire l'activité de la personne qui gagne le moins au sein du ménage, dans un contexte de grandes difficultés à trouver des modes de garde des enfants.

SUD éducation revendique la compensation des temps partiels de droit et le financement d'un vrai service public de la petite enfance.

3/ Réduire l'éventail des salaires !

On remarque que, dans l'Éducation nationale, **plus les métiers sont féminisés, plus ils sont mal payés !** C'est le cas des AESH mais aussi des professeurs des écoles dont 83% sont des femmes. Au contraire, chez les personnels d'encadrement et de direction, on ne compte que 52% des femmes.

Statut	Salaire net moyen à temps complet	Part de femmes
Prof-fes des écoles	2407 €	83%
Certifié-es	2695 €	65%
Agrégé-es	3719 €	53%

SUD éducation revendique la réduction de l'éventail des salaires par la revalorisation des plus bas salaires.



4/ La suppression du jour de carence

Le rétablissement du jour de carence en 2018 dans la Fonction publique pénalise spécifiquement les femmes. 10% d'entre elles souffrent d'endométriose, le jour de carence pèse particulièrement sur leur porte monnaie. Pour les femmes, c'est la double peine : elles souffrent et elles perdent une journée de salaire. Il faut améliorer la prise en charge médicale de l'endométriose et des douleurs menstruelles

et adopter des mesures qui permettent d'éviter les pertes de salaire pour les femmes. En Espagne, par exemple, le congé menstruel vient d'être créé. **SUD éducation revendique la suppression du jour de carence. L'égalité salariale coûte de l'argent et la réduction des inégalités de salaires est un choix politique, imposons-le.**

Nous voulons l'autonomie financière et l'égalité, nous nous battons pour les gagner !